



**ÉTATS GÉNÉRAUX
DES MIGRATIONS**

PROPOSITIONS

concernant la composition, le mandat et le fonctionnement du Groupe de facilitation des EGM, ainsi que son lien avec les AL, les ON, et les groupes chantiers

AL : assemblées locales
ON : organisations nationales
GF : groupe de facilitation

Préambule

Les Etats Généraux des Migrations (EGM) sont un processus initié courant 2017, où se rassemblent des Assemblées locales et des Organisations nationales pour appeler à une politique migratoire radicalement différente, respectueuse des droits des exilé.e.s.

Lors de la session nationale de mai 2018, un Manifeste a été adopté, détaillant les propositions des EGM. Ce Manifeste représente le socle commun des EGM.

Un rôle de coordination

1. Un **groupe de facilitation** composé d'environ **50 % d'AL et 50 % d'ON** coordonne le processus des EGM.
2. Des groupes chantiers rassemblent plusieurs AL et ON qui souhaitent organiser des actions collectives dans le cadre des EGM. **Ils s'organisent et définissent leurs objectifs de manière autonome.**
3. Le GF a la responsabilité de **coordonner le travail** entre les différents groupes chantiers.
4. Le GF organise au moins **une session nationale par an** en convoquant les AL et ON engagées dans le processus.
5. Le GF a la responsabilité de **protéger et promouvoir l'appellation « EGM »**

Un rôle de communication

6. Les AL et ON ont la **responsabilité de partager à l'ensemble du réseau des EGM les actions et initiatives** engagées au nom des EGM (ex. partage d'informations sur l'utilisation des cahiers et du Manifeste).
7. Le GF a l'**obligation d'informer les AL et les ON** des initiatives prises dans le cadre des EGM.
8. Les groupes chantiers **doivent communiquer leurs initiatives et leurs avancées au GF**.
9. Le GF est **responsable des outils de communication et de partage d'information** des EGM (site web, listes de diffusion). Le GF propose des règles de bonne utilisation.

Un rôle politique

- 10.** Le processus des EGM est constitué par les **initiatives des AL et ON** qui s'inscrivent **dans le cadre du Manifeste.**
- 11.** Les AL ont mandat pour **porter la parole politique** des EGM **au niveau de leur territoire.**
- 12.** Les initiatives et les décisions du GF doivent s'inscrire **dans le cadre du Manifeste.**
- 13.** Le GF a mandat pour **porter la parole** des EGM **au niveau national.**
- 14.** Si le GF souhaite engager des initiatives qui dépassent le cadre du Manifeste, il a **l'obligation de consulter les AL et les ON** avant d'engager l'action.
- 15.** Les propositions d'initiatives nationales que les groupes chantiers souhaitent voir mises en œuvre dans le cadre des EGM (campagne, outils communs...) **doivent être validées par le GF.**
- 16-** Le GF assure les liens entre les EGM et **les initiatives à l'échelle européenne et internationale.** Des groupes chantiers seront constitués pour suivre ces initiatives en lien avec le GF.

Composition du futur GF

Inscriptions

Un paperboard est disponible pour s'inscrire dès maintenant si votre AL ou votre ON souhaite participer au prochain GF.

Inscriptions possibles jusqu'au 4 novembre 2019 : envoyez un mail à coordination@eg-migrations.org